



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GODMANCHESTER

AVIS PUBLIC Projet de règlement 530

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors d'une séance tenue le 8 septembre 2025 à 19h00, le conseil municipal de Godmanchester a déposé le projet de règlement 530 – Règlement modifiant le règlement 501 sur la délégation de pouvoir de dépenser ;

Ledit projet de règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville de la Municipalité, au 2282 chemin Ridge, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

DONNE À GODMANCHESTER, ce 9 e jour de septembre deux mille vingt-cinq.

Original Signé

Jacinthe Murphy
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résident à Godmanchester, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil soit au bureau municipal, 2282, chemin Ridge, Godmanchester, et sur la page web de la Municipalité de Godmanchester

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9e jour de septembre deux mille vingt-cinq.

Original Signé

Jacinthe Murphy
Directrice générale adjointe